
Séance du 30 décembre 2020

**ADMINISTRATION
COMMUNALE
de
SPA**

Présents : MM. et Mmes
S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente;
W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY, Ch. GUYOT-
STEVENS, Y. FREDERIC, Echevins;
B. DELBEUCK, Présidente f.f. du Centre public d'action
sociale (voix consultative);
N. TEFNIN, B. JURION, Ch. GARDIER, Fr. GUYOT, M.-P.
FORTHOMME, G. BRUCK, Cl. BROUET, Fr. GAZZARD, P.
MORDAN, A. FAGARD, A. WEBER, Ph. HOURLAY, M.
LEEMANS, L. JANSSEN, Y. LIBERT, Conseillers;
Fr. TASQUIN, Directeur général.

La séance de ce jour a été convoquée par le Collège communal à la demande d'un tiers des membres en fonction (les 7 conseillers d'Alternative Plus), en application de l'article L1122-12 du CDLD.

En application du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31.03.2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance se tient par vidéoconférence.

Le Conseil communal,

Vu les articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel qu'établi par l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux;

Après en avoir délibéré,

SÉANCE PUBLIQUE

1. Instauration d'une plateforme de concertation ou task-force pour les secteurs touchés par la Covid-19.

M. Mordan lit le projet de délibération initial.

M. Tefnin regrette la date choisie pour cette séance, moins pour les mandataires que pour leurs proches, qui font déjà de nombreux sacrifices tout au long de l'année (absences en soirée des conseillers communaux, ...). Réunir le Conseil 5 jours plus tard n'aurait rien changé. La majorité proposera divers amendements, mais l'essentiel est d'accompagner des secteurs en difficulté.

M. Bastin considère que la plateforme doit se focaliser sur le COVID. Il propose d'y intégrer la chargée de la dynamisation commerciale de la Ville, un membre des réseaux d'entrepreneurs spadois, un membre du pôle social communal. Le rôle exact de la plateforme est par ailleurs à définir.

M. Bruck expose quelques propositions d'amendements: la présidence devrait revenir à un membre du Collège (la solution proposée, à savoir un président choisi par les membres, amène selon lui un manque de légitimité). Englober les travaux dans le périmètre d'action de la plateforme lui pose problème: c'est une problématique séparée du COVID et les travaux ne sont pas nécessairement négatifs: ce sont des signaux qui montrent qu'une ville bouge et évolue. Il faudrait également préciser que la plateforme cesserait de se réunir au terme de la pandémie.

M. Mordan pense que si la plateforme avait existé, les problèmes récemment survenus rue Servais (travaux entamés plus tôt que prévu) n'auraient peut-être pas eu lieu.

M. Gardier craint que la plateforme ne soit pas centrée sur le COVID si on y évoque aussi les travaux. Leur impact n'est pas nié, mais est distinct du COVID proprement dit. Ces points pourraient par exemple être évoqués en commission.

Mme Guyot-Stevens rappelle que la Ville verse chaque année une subvention de 20.000€ à l'ACS afin d'aider les commerces impactés par les travaux.

M. Gazzard répond à M. Gardier que la commission des travaux n'évoque que les aspects techniques et relatifs à l'aménagement du territoire, pas les conséquences économiques. Il est d'accord avec les amendements proposés par M. Bruck. La proposition du jour lui paraît être une fusion entre celle déposée par le MR le 17/12 et celle déposée par M. Mordan auparavant.

M. Libert, au niveau de la forme, considère que la séance du Conseil du 17/12 a été abominable, et le sujet évoqué ce soir a alors été écarté pour des raisons ridicules. Il partage l'opinion de M. Tefnin quant au jour choisi pour cette séance-ci. Il n'est pas à l'aise dans la discussion: on évoque une décision

à deux (A+ et majorité), Osons Spa est présent mais n'est pas pris en considération et cela lui déplaît. Quand on veut fédérer, on prend en considération tout le monde, et une décision unanime doit se prendre avec les quatre formations représentées au Conseil. Il est néanmoins satisfait que les débats soient constructifs et que les conseillers trouvent des convergences.

Sur le fond, il soumet diverses questions et interrogations. La plateforme ne ratisse-t-elle pas trop large (Horeca, commerces, culture, ...)? On risque de s'y perdre quand chacun viendra avec son problème particulier. D'autre part, il y a déjà beaucoup de commissions, il y a un risque que cette plateforme fasse double emploi. Ensuite, quel serait le rôle exact de cette plateforme? Réfléchir? Discuter? Faire des propositions au Collège? Au Conseil? Elle n'aura pas de pouvoir de décision, donc que va-t-on lui confier de manière précise? Enfin, au moins 12 personnes seront invitées, et les conseillers proposent d'en rajouter encore. Comment les réunir? Les secteurs concernés ont-ils été consultés? Dans quel délai la réflexion pourra-t-elle commencer?

M. Gardier est désolé de ne pas avoir associé Osons Spa. C'est une maladresse, le but de la séance de ce soir étant de dégager un vote à l'unanimité. Il ne craint pas le risque de doublon: cette plateforme se centrera sur les difficultés liées au COVID. Ça ne veut néanmoins pas dire que les autres problèmes ne doivent pas être pris en compte.

M. Tefnin ajoute qu'un des amendements que la majorité comptait proposer ce soir visait à associer explicitement l'ensemble du Conseil à la démarche. Il n'y a aucune volonté de nier Osons Spa. Il partage l'intérêt d'une réflexion spécifique sur la reprise post-COVID.

Pour M. Bruck, la mission de cette plateforme est simple et complexe à la fois: émettre des propositions concrètes du terrain, avec la difficulté que l'approche sera pluridisciplinaire. La présidence par un membre du Collège lui paraît d'autant plus pertinente, pour renforcer le lien entre cette plateforme et l'exécutif.

Mme Forthomme émet deux remarques liées à la forme. Elle est heurtée que, dans le préambule, on y interpelle la Bourgmestre: c'est superflu et inapproprié. Par ailleurs, dans le dispositif de décision, il est indiqué que cette plateforme est le fruit d'A+ et du pouvoir en place, or la décision appartient au Conseil dans sa totalité.

M. Libert ne veut pas que cette plateforme soit seulement un centre de discussion sans réalisations concrètes. Il s'interroge sur la nécessité que le secteur politique soit autant représenté alors que le but est d'avoir surtout des retours qui viennent du terrain.

M. Gardier pense que, s'il était en difficulté, il serait heureux d'avoir en présence des personnes qui participent souvent à des réunions diverses (Bourgmestre, Collège). Ce serait une erreur de ne pas utiliser cette connaissance et cette disponibilité des mandataires politiques. Par ailleurs, d'autres communes mettent de telles structures en place et il y aura des échanges de bonnes idées entre elles. Ce sera aussi un rôle de cette plateforme.

M. Libert affine son propos: il considère que ce sont surtout les principaux intéressés qui doivent être à la manœuvre, tandis que les politiques auront plutôt pour rôle d'écouter et d'accompagner, en évitant de jouer un rôle prépondérant.

Les conseillers parcourent alors le projet de délibération initial et procèdent à diverses modifications en séance. Les principales concernent quelques ajustements au niveau de la composition de cette plateforme, ainsi que la suppression des mentions relatives aux travaux, afin que la plateforme se concentre sur la problématique du COVID. M. Gazzard estime que, de toute façon, la plateforme pourra évoluer au fil du temps et que de nouvelles thématiques se présenteront d'elles-mêmes.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la souffrance rencontrée par certains secteurs suite à la cessation de longue durée de leurs activités;

Vu les impacts essentiels qu'ont plus particulièrement subis les secteurs culturel, sportif, des indépendants et touristique, dont les activités sont partiellement ou totalement à l'arrêt depuis mi-mars, engendrant une absence complète de revenus pour de nombreuses personnes y travaillant;

Vu la nécessité d'envisager une aide communale, dont la forme reste à déterminer après avoir mené les concertations nécessaires;

Attendu que la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires édictées en vue de lutter contre cette dernière ont mis à mal l'économie sur notre territoire communal;

Attendu qu'une relance économique postérieurement à ladite pandémie sera davantage efficace dans l'hypothèse où des secteurs complémentaires ne se livreraient pas à une concurrence inappropriée;

Attendu que la richesse de notre commune réside notamment dans son dynamisme touristique, culturel, associatif et économique;

Attendu que la mise en commun de plusieurs opinions spécialisées dans des secteurs différents peut enrichir la construction collective d'une sortie de crise pour les secteurs impactés;
Attendu que les synergies d'acteurs locaux constituent un vecteur d'approche de ladite construction collective;
Attendu qu'à ce jour, de nouvelles réglementations gouvernementales et provinciales sont appliquées pour cause de résurgence des infections du Covid-19;
Attendu qu'à ce jour, personne ne sait combien de temps les nouvelles réglementations resteront en vigueur ni si elles seront encore plus drastiques;
Attendu que, dans notre commune, des citoyens compétents en la matière seraient prêts à nous épauler pour relever le défi;
Attendu qu'il y a déjà en place dans notre commune une association de commerçants très dynamique;
Considérant la nécessité pour les autorités publiques, après avoir géré l'urgence d'aujourd'hui, de préparer les défis de demain;
Considérant que la mise en place d'un organe spécifique doit être décidée à cet effet;
Considérant que les citoyens et les acteurs non politisés doivent être représentés au maximum;

À L'UNANIMITÉ ; DECIDE :

1) De créer une plateforme de concertation pour faire face aux problèmes provoqués par la Covid-19 dans notre ville.

2) De composer cette plateforme de concertation comme suit:

- 1.un membre du Collège communal, président de cette plateforme de concertation
- 2.outre le président, un représentant désigné par chaque groupe politique représenté au Conseil communal
- 3.la directrice du Centre culturel ou la personne de cette institution qu'elle déléguera
- 4.le directeur général ff du CPAS ou la personne de cette institution qu'il déléguera
- 5.un représentant du pôle social communal
- 6.la directrice de la RCA ou la personne de cette institution qu'elle déléguera
- 7.le directeur du Centre sportif de Warfaaz ou la personne de cette institution qu'il déléguera
- 8.la directrice de l'Office du Tourisme ou la personne de cette institution qu'elle déléguera
- 9.un représentant du service communal de dynamisation locale
- 10.un représentant de l'Association des commerçants spadois
- 11.un représentant spadois de l'Association des hôteliers et restaurateurs de Spa et environs
- 12.un représentant de REDS
- 13.un représentant de BNI
- 14.un représentant du Spa Waux-Hall Club

La plateforme de concertation, à la majorité simple de ses membres, peut convier un ou des invité(s) à sa réunion ultérieure en fonction des sujets abordés.

Le secrétariat est assuré par le directeur général de la commune ou par la personne de cette institution qu'il déléguera.

3) De demander aux membres précités, d'ici le 15 janvier, de confirmer leur participation ou de communiquer l'identité de la personne qu'ils auront déléguée.

4) De charger cette plateforme de concertation de revenir vers les organes compétents dans les meilleurs délais avec des propositions précises à mettre en place.

Par le Conseil communal :

Le Secrétaire,
(s) Fr. TASQUIN

La Présidente,
(s) S. DELETTRE

Pour extrait certifié conforme :

Par le Collège :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,